



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2025 055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Nombre de membres en
exercice : 12

Étaient absents excusés : JONON Corinne, pouvoir à MARTIN Claire

Nombre de membres
présents : 11

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Date de convocation :
02/09/2025

OBJET : Clôture du Budget lotissement fromental

Le Maire indique au conseil municipal que lors du conseil du 7 juillet dernier, la clôture du budget Fromental a été décidée. Mais pour ce faire, le budget de la commune doit acheter le terrain, et le budget lotissement effectuer une vente soumise à TVA. Ce qui fait que la commune devra verser 4 259,80 € de TVA.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération de clôture prise au mois de juillet dernier.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 08/09/2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Pour Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.
L'e 1^{er} adjoint,
Christian LABOURET.

